Wettbewerbe und Preise = Les concours et prix

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Anthos : Zeitschrift für Landschaftsarchitektur = Une revue pour le paysage**

Band (Jahr): **42 (2003)**

Heft 4: **Materialien : neu interpretiert = Matériaux : nouvelles interprétations**

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DIE SKI-WELTMEISTERSCHAFT 2005 GEFÄHRDET NATIONALPARK IN ITALIEN

Bei der Vorbereitung der Skiweltmeisterschaften von 2005 im oberen Veltlin geht es rund: Die Projekte für den Ort Santa Caterina Valfurva, wo die Damenrennen stattfinden sollen, sind unter Beschuss geraten. Da sich das Skigebiet Santa Caterina Valfurva im Nationalpark Stilfserjoch befindet, müssten die Projekte bezüglich ihrer Umweltauswirkungen besonders sorgfältig untersucht werden, meinen die Umweltverbände. Im Frühjahr hat die Nationalparkverwaltung trotz Protesten von Umweltschützern die ersten Waldrodungen zum Bau einer Piste bewilligt. Im Sommer wurden die Pläne für die Aufstiegshilfen vorgestellt. Da diese ein Torfmoor gefährden würden, hat auch der Park seine Zustimmung verweigert. Als Reaktion hat die Region Lombardei beantragt, den Park unter kommissarische Leitung zu stellen. All das könnte hinfällig sein, denn die Vorbereitungsarbeiten sind bereits in Verzug. Es ist wahrscheinlich, dass die Anlagen von Santa Caterina nicht rechzeitig für die Ski-Weltmeisterschaft fertig gestellt werden können. Die Rennen werden daher alle in Bormio ausserhalb des Parks stattfinden. Seit Jahren versuchen die Organisationen Legambiente und WWF, gemeinsam mit der italienischen Vertretung der internationalen Alpenschutzkommission CIPRA einen Kurswechsel für das Event zu erreichen. Erst kürzlich haben der internationale Skiverband FIS, die Region Lombardei und das Organisationskomitee einer offenen Diskussionsrunde, in der auch Gesichtspunkte des Umweltschutzes und der Sozioökonomie berücksichtigt werden, zugestimmt.

Die Projekte befinden sich zum Teil in noch unberührten Gebieten. Ein Beispiel ist das Valle dell'Alpe, ein sehr hoch gelegenes Tal mit einzigartigen geologischen Formationen und einer bedeutenden Population des weissen Rebhuhns (Quelle: alpmedia)

Informationen:
http://www.legambiente.org/ufficiostampa/dossier.htm

Das weisse Rebhuhn (Lapopus mutus) im Valle dell'Alpe wird durch die Ski-Weltmeisterschaft 2005 gefährdet

Wettbewerbe und Preise
Les concours et prix

SÜDTIROLER UMWELTPREIS VERGEBEN

Im Oktober 2003 wurde der erste Südtiroler Umweltpreis vergeben, den die Landesumweltagentur in Zusammenarbeit mit der Firma «Transkom KG» ausgeschrieben hat. Ziel des Südtiroler Umweltpreises ist es, originelle Ideen im Umweltbereich an die Öffentlichkeit zu bringen und dadurch die Sensibilisierung und Motivation im Bereich «Umweltschutz» fördern. Insgesamt gingen 42 Bewerbungen ein, davon 25 in der Kategorie Unternehmen und 17 in der Kategorie Einzelpersonen. Den ersten Preis in der Kategorie Unternehmen sicherte sich die Umweltschutzgruppe Vinschgau mit ihrem Konzept «Ohne Auto mobil». Der zweite Preis ging an den Bioland Verband Südtirol für seine langjährigen vorbildlichen Tätigkeiten im Bereich ökologischer Landwirtschaft. Den dritten Preis erlangte der Alpenverein Südtirol für die Broschüre «Wandern ohne Auto», die sich als Tribut an umweltfreundliche Mobilität in der Freizeit versteht (Quelle: alpmedia)

RAPPERSWILER LANDSCHAFTSARCHITEKTUR-ABSOLVENTIN BEI WETTBEWERB IN DEUTSCHLAND PLATZIERT

Beim gestalterischen Ideenwettbewerb für Studenten und Absolventen «Was kommt aufs Dach?», ausgelobt von der Landschaftsarchitekturzeitschrift Garten + Landschaft, gemeinsam mit dem Gründach-Hersteller Bauder aus Stuttgart, erreichte das Projekt «Iles des Fleurs» von Sabine Reichmuth, Landschaftsarchitektin FH aus Wollerau, den

Sabine Reichmuth, Landschaftsarchitektur-Absolventin aus Rapperwil, erhielt für ihr Projekt «Iles des Fleurs» den dritten Preis beim Wettbewerb «Was kommt aufs Dach?».

dritten Rang. 67 Entwürfe aus neun verschiedenen Ländern waren eingegangen, dabei nahmen deutlich mehr Architekturstudenten als Landschaftsarchitekten am Wettbewerb teil. Keine der eingereichten Arbeiten erfüllte die hohen Anforderungen der Jury, und somit wurde kein erster Preis vergeben. Den zweiten Preis erhielten für «Topographie in der Kiste» Sabine Horlitz, Architektin, und Andrea Börner, Architekturstudentin, beide Berlin. Ihr Konzept sieht eine hügelige, grasbewachsenen Dachlandschaft vor, welche durch Spiegel in das Innere der Halle projiziert wird. Das Konzept des dritten Preises, «Iles des Fleurs» von Sabine Reichmuth, schlägt einheitlich farbige Blumeninseln, in Stahl gefasst, und runde Holzplattformen zur Dachgestaltung vor. Durch die natürliche Versamung breiten sich die Blumen (Inselflüchtlinge) hauptsächlich radial zu den Ursprungsinseln aus. Daraus entsteht ein spannender Prozess, welcher ein sich ständig änderndes Erscheinungsbild hervorruft. Das Saatgut setzt sich aus Wildstauden zusammen, welche auf trockene, nährstoffarme und flachgründige Böden spezialisiert sind. Das Projekt überzeugte die Jury durch die einfache Weise, wie die Ausbreitung von Pflanzen in eine gestalterische Strategie integriert wurde, und durch das sich permanent ändernde Erscheinungsbild.

SITE DES MOULINS DE RIVAZ CONCOURS D'IDÉES

La Fondation des Moulins de Rivaz a mandaté le bureau d'ingénieurs civils Daniel Willi SA à Montreux pour l'organisation de ce concours d'idées. Le but du concours était d'obtenir une image directrice qui permettra à la Fondation des Moulins de Rivaz de planifier l'organisation spatiale et la gestion du territoire sis dans le périmètre concerné. En organisant un concours d'idées, la Fondation des Moulins de Rivaz entendait obtenir une proposition de grande qualité pour l'aménagement de cet espace privilégié. Les propositions de mise en valeur du site devaient s'inspirer du cadre paysager et garantir sa pérennité. La Fondation attendait des propositions de programmes et d'activités susceptibles d'accompagner la mise en valeur du site. Les bureaux choisis lors de la préqualification étaient: Boschetti Architectes Sàrl & Jean-Jacques Borgeaud; Pangalos Dugasse Architectes; Groupement Architecum Sàrl & Emmanuelle Bonnemaison architecte-paysagiste FSAP; M+B Zurbuchen-Henz Architectes; BRS Architectes; Luscher Architectes; Groupe d'études Patrick Giorgis Bureau d'architecture SA avec Danilo Mondada Bureau d'architecture SA, Paysagestion SA architectes-paysagistes SIA et Richard Aeschlimann artiste peintre et galiériste; Bureau d'architecture Vincent Mangeat SA et Studio Architetto Aurelio Galfetti. Huit projets ont été rendus dans les délais. Le jury a noté l'originalité et la pertinence de toutes les propositions présentées, il relève la grande difficulté que représente la recherche d'une juste solution urbanistique pour le territoire du concours.

Classement et recommandations du jury

1er rang: «Les trois soleils» par le Groupement Architecum Sàrl & Emmanuelle Bonnemaison architecte-paysagiste FSAP, Lausanne; 2e rang: «Le chute … des Moulins» par Luscher Architectes, Lausanne; 3e rang «Le Lavaux, se reculer pour mieux voir» par le Bureau d'architecture Vincent Mangeat SA et Studio Architetto Aurelio Galfetti, Nyon; 4e rang: «La belle au bois dormant» par M+B Zurbuchen-Henz Architectes EPF-FAS, Lausanne; 5e rang: «Plume, fourchette et bonne chère» par BRS Architectes, Genève.

Le Jury recommande à la Fondation pour la suite des opérations de s'appuyer sur le projet «Les trois soleils», pour son traitement programmatique et ses qualités relevées dans les appréciations et critiques formulées dans le rapport de jury. Il recommande de tenir compte des propositions du projet «La chute … des Moulins» pour la prise en considération des traces historiques des Anciens Moulins. Par ailleurs, le Jury recommande dans la poursuite de l'étude, de porter une attention particulière au développement d'un ou plusieurs parcours didactiques concernant les thématiques liées à l'énergie, aux Moulins et à la vigne le long du Forestay.

«Les trois soleils»

Le projet «Les trois soleils» propose, outre la démolition totale des bâtiments, également celle de la couverture du lit du Forestay à l'amont de la RC 780a ainsi que celle entre les deux ponts routier et ferroviaire. Moyennant cette mesure, il crée dans cet espace gagné un petit port intérieur greffé sur le Forestay et relié au lac grâce à l'abaissement de son lit et du passage sous le pont CFF. Ce petit port focalise sur ses côtés la totalité des fonctions publiques existantes ou proposées, à savoir rangement, préparation et départ pour les activités nautiques que sont la plongée, la baignade, la planche à voile et le canoë, ainsi que le turbinage de l'eau du ruisseau, force motrice des Anciens Moulins. Le tout est greffé sur un itinéraire piétonnier passant sous les deux ponts et aboutissant sur la presqu'île. Cet itinéraire fait partie d'un circuit pour promeneurs reliant la presqu'île, la passerelle enjambant la ligne de chemin de fer, croisant la RC 780a, empruntant le chemin piétonnier à travers le vignoble et aboutissant au village de Rivaz, pour redescendre par le vignoble et les gorges du Forestay. Excepté les éléments décrits, le projet rétablit les vignes sur les surfaces de terrain gagnées grâce à la démolition des bâtiments des Moulins. Il s'agit d'un projet de grande cohérence, clair et bien proportionné dans son contexte. Spatialement, il met en valeur le vallon et ses franchissements sur son tronçon terminal, ainsi que l'embouchure. Il replace le Forestay dans son rôle dominant d'élément constitutif du paysage et de facteur initiant l'historique du lieu. Du point de vue de la lecture du passé, il redonne une pleine signification à la notion de site de franchissement en dégageant les deux ponts et en faisant de sorte qu'ils soient praticables par-dessus et par-dessous et directement associés à la vie du port. En mettant en exergue le local des turbines, symbole du passé et de l'origine des Moulins de Rivaz et expression de la force motrice du Forestay, et en le localisant au bord d'un point attractif, l'histoire prend un rôle actif pour l'avenir. Le choix d'un programme constitué exclusivement de fonctions découlant de la vocation des lieux est très judicieux. Sa localisation autour d'un point unique, le port, a un effet de convergence et garantit la dynamique, l'attractivité et le caractère communautaire du site.

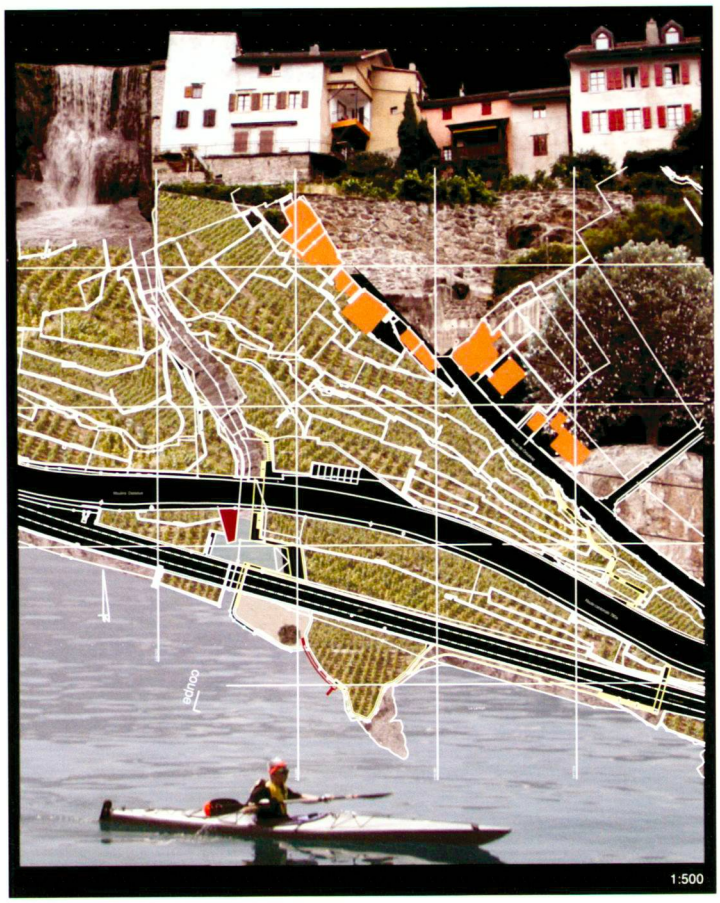

Projet lauréat du concours d'idées «Site des Moulins du Rivaz», Groupement Architecum & Emmanuelle Bonnemaison, architecte-paysagiste FSAP

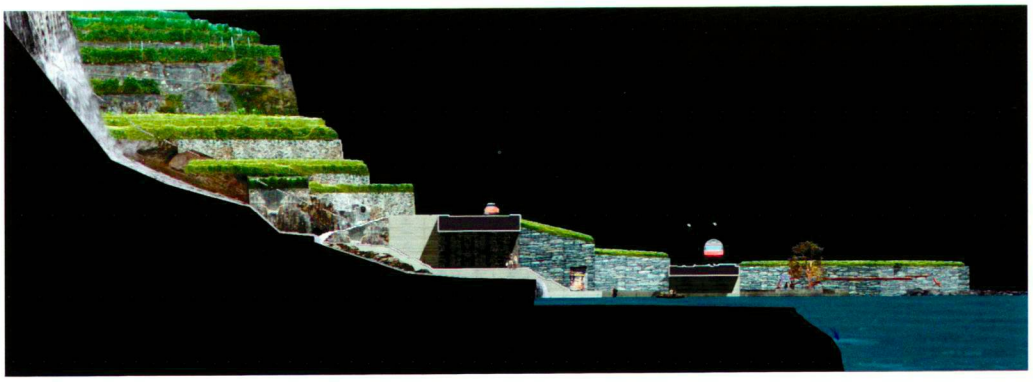

TROIS PLACES À GENÈVE MANDAT D'ÉTUDES PARALLÈLES

La Ville de Genève, par le biais de son Service d'aménagement urbain et d'éclairage public a organisé un concours portant sur le réaménagement de trois places situées au centre-ville: Longemalle, Pré-l'Evêque, Simond-Goulart. Ces projets d'aménagement s'inscrivent dans les objectifs généraux de la Ville de Genève, à savoir: une volonté d'animation et d'embellissement, une valorisation de l'image de la Ville de Genève, la

Vue sur le port depuis la turbine, projet lauréat du concours d'idées «Site des Moulins de Rivaz».

création de nouvelles zones piétonnes. Du fait de la similitude des thématiques et de la volonté de simplifier les procédures, la Ville de Genève a choisi de traiter ces places en parallèle. Les groupes retenus pour le mandat d'études ont été répartis de manière aléatoire entre les trois sites par les experts. Le collège d'experts a retenu, pour l'appréciation des projets, les critères suivants: adéquation du concept avec le lieu, son usage, son histoire et les éléments qui le structurent; qualité architecturale de l'aménagement proposé; caractère et ambiance de l'espace public; potentiel de valorisation des besoins des piétons, des cyclistes, des riverains et des activités économiques et de loisirs; respect de la volonté de durabilité et de simplicité (choix des matériaux, mise en œuvre, etc.), capacité d'évolution, adéquation entre l'avant-projet et les coûts estimés.

Lauréats place Longemalle

Le collège d'experts recommande au maître d'ouvrage de confier un mandat d'étude complémentaire en vue d'une réalisation au groupe 2b architectes (S. Bender et Ph. Béboux, architectes EPFL; Mantilleri & Schwarz SA, ingénieurs civils EPFL et leurs consultants Licht Design, ingénieurs éclairagistes, ainsi que Cécile Albana Presset, architecte-paysagiste FSAP) pour le projet «Mouvements». Ce projet est celui qui a le mieux interprété la stratification historique que présente la formation de cette place, avançant par étapes successives vers le rivage et déterminée par son rapport à l'eau, dans sa vocation antérieure de port lacustre. Il est fondé sur une double liaison Nord-Sud, soit Vieille-Ville et ville du 20e siècle, et Est-Ouest, entre le chapelet des trois places de la Fusterie, du Molard et Longemalle, avec prolongement par le passage donnant sur la rue du Port, et, au-delà, vers les Eaux-Vives. La priorité est donnée à l'espace piéton, lieu de rencontre, place commerçante. La métaphore de la présence passée de l'eau est évoquée par la reproduction du mouvement de l'eau à la surface du lac, et la mémoire de l'ancienne grenette est rappelée par le renforcement du volume végétal. L'approche conceptuelle proposée se trouve en adéquation avec l'usage et l'histoire du lieu. En matière de qualité architecturale, l'unification du sol, de façade à façade, dégage la Place et marque tant l'ouverture vers le lac que le resserrement «en entonnoir» vers la haute ville. Le traitement particulier réservé à la Place du Port est bienvenu, car il signifie la postériorité de sa création par rapport à la Place Longemalle, tout en faisant partie intégrante de la composition globale. Toutefois, le collège d'experts, tout en comprenant l'effet recherché de «frémissement» des vagues, émet de sérieux doutes sur la solution envisagée, c'est-à-dire sur l'alternance des couleurs obtenue par une succession de bandes parallèles, formées de pavés et de béton (trottoir genevois) rappelant les sols de la Vieille-Ville et de la ville du 20e siècle. Le projet présente un potentiel de valorisation que les architectes suggèrent avec bonheur en l'inscrivant dans la durée, soit à travers les phases successives d'aménagement de la Place Longemalle, définies par la Ville. Les surfaces piétons s'étendront vers la Place du Molard comme du côté des Eaux-Vives. L'aménagement de la Place du Port complètera le dispositif piétonnier. La plantation de quatre arbres donnera corps à la voûte végétale du mail. Riverains et commerçants verront la valeur d'usage de leurs espaces progressivement renforcée.

Lauréats place Pré-l'Evêque

Le collège d'experts recommande au maître d'ouvrage de confier un mandat d'étude complémentaire en vue d'une réalisation au groupe Traces et Jean-Marc Comte SA (Atelier Traces et Jean-Marc Comte SA, architectes; Cêtre, Kocher et Nusbaumer, ingénieurs civils) pour le projet «Le pas du chat noir». A partir d'une place minérale, toutefois classée en zone de verdure, le

Projet lauréat pour la place Longemalle, Genève

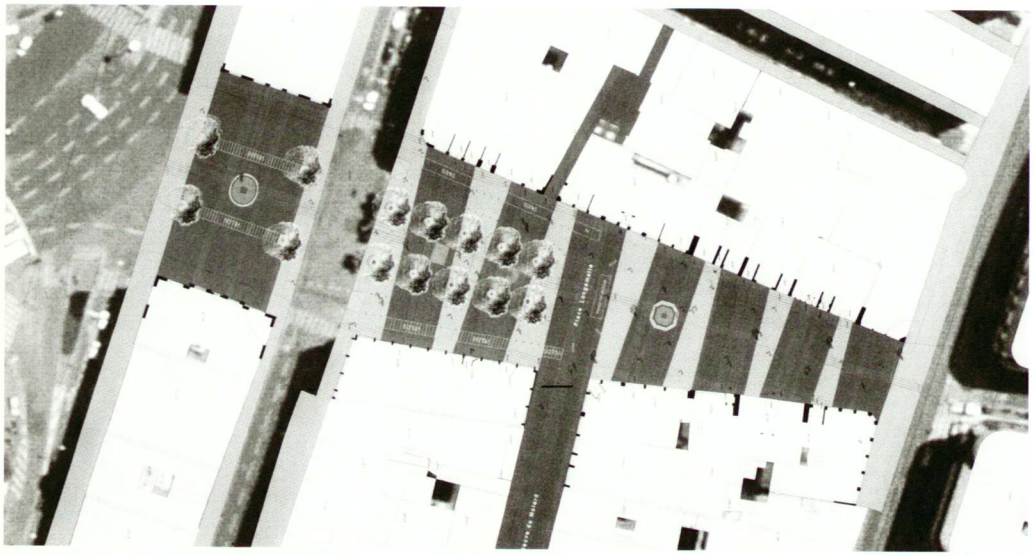

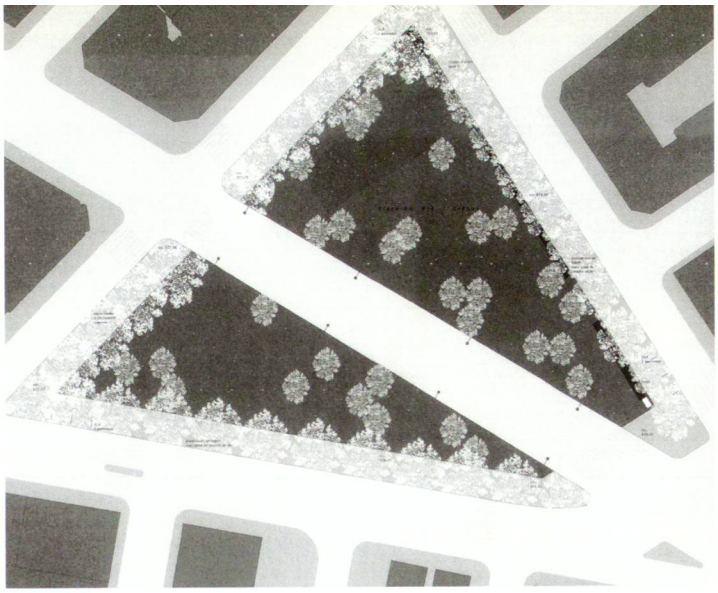

Projet lauréat pour la place Pré-l'Evêque, Genève

projet traite du thème du parc, du square. Il relève également la présence, certes virtuelle, du Nant de Jargonnant. Le projet relève l'état de la végétation et vise, d'une part, à affiner la composition de l'arborisation périmétrale, d'autre part à densifier l'intérieur par des plantations plus basses. L'allée périmétrale est élargie et des bancs y sont disposés. Le sol intérieur est composé d'une pouzzolane noire, dense. Le nant de Jargonnant est voulu rétabli, ressorti de son exutoire des eaux usées. L'éclairage public est maintenu; quelques 150 points lumineux, alignés dans le sol de la place, relient celle-ci aux quartiers environnants. Le groupe d'experts reconnaît la qualité du concept proposé, en pleine adéquation avec le statut légal de la place. Même si la place reste traversée par une voie de circulation importante, la référence du parc des Tuileries est convaincante, surtout du côté des Eaux-Vives, avec le promenoir côtoyant un long banc et un canal sous les arbres. Cette démarche permet de tracer un axe fort et caractéristique dans un contexte de crise d'identité du lieu. Il serait souhaitable, dans le cadre d'une poursuite de l'étude de ce projet, que d'autres éléments soient intégrés et reconnus. C'est un projet qui, comme les autres, ne résout pas l'axe de Pictet-de-Rochemont, mais il apporte une bouffée d'air frais liée à l'idée de sous-bois et d'eau courante qui rappelle les parcs et le lac. En ce sens, il pourra susciter une appropriation de ce difficile espace par les riverains et les habitants proches des Eaux-Vives et de la Terrassière. La circulation des piétons et des vélos sur les pourtours de la place est assurée par la réalisation d'un large trottoir: cette mixité des circulations pourrait toutefois engendrer des conflits d'usage. La mise à l'air libre du nant risque de contrarier la liaison entre la place et la partie lac du quartier des Eaux-Vives diminuant d'autant plus le faible potentiel de valorisation de l'activité commerciale.

Lauréats place Simon-Goulart

Le collège d'experts recommande au maître d'ouvrage de confier un mandat d'étude complémentaire en vue d'une réalisation au groupe ADR® O+U (ADR sàrl, architectes, B. Ott, C. Uldry sàrl, ingénieurs civils, LEA, éclairagistes) pour le projet «Aline». La «fameuse» analyse ou filiation historique, débouchant sur une prise de position de projet, est ici supplantée par le simple souhait de mettre en rapport des éléments bâtis que les aléas de l'histoire ont juxtaposés. Les éléments d'aménagement, parvis, espace bancs-tables, bassin, arbre-banc, sont ainsi mis en place dans le juste rapport de distance et de forme qui arrive à créer un ensemble urbain au milieu d'éléments architecturaux disparates. Mais la grande force du projet réside dans la création des usages. Ce sera un lieu pour les gens du quartier, les étudiants, les écoliers et le projet d'illumination très abouti contribuera sûrement à parfaire l'ambiance un peu «guinguette» émanant du projet. Pour détailler l'architecture des éléments, entre autres, le traitement de la limite contre la rue, contre le bruit, thème récurrent dans ce lieu, est particulièrement adapté, le regard conserve toujours la vision d'ensemble, mais assis, l'on se sent dans un autre lieu. On peut regretter que cette sensibilité se perde un peu du côté de Cornavin, peut-être dans l'attente d'une future définition de la rue. Le collège d'experts a des recommandations à faire à ce projet, il souhaite en effet que certains de ses aspects soient étudiés différemment.

Projet lauréat pour la place Simon-Goulart, Genève

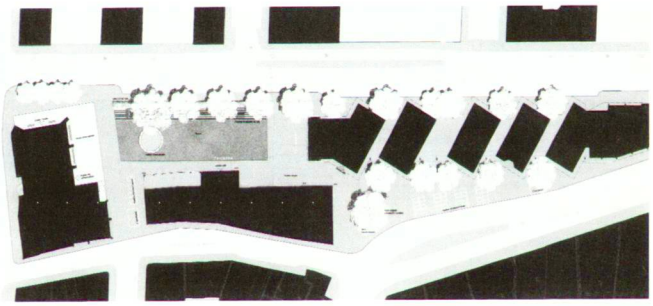

PETER-JOSEPH-LENNÉ-PREIS 2003

Der Lenné-Preis, Ideenwettbewerb zur Landschaftsentwicklung und Freiraumplanung der Stadt Berlin, wurde wie jedes Jahr für drei verschiedene Bereiche ausgeschrieben: Garten- und Landschaftsarchitektur, städtische Grünordnungsplanung und Landschaftsplanung. Im Jahr 2003 wurden 121 Arbeiten von insgesamt 217 Teilnehmern aus 11 Ländern eingereicht. Im Bereich Garten- und Landschaftsarchitektur war ein Entwurf für den Stadtteilpark Wyssloch am Paul-Klee-Zentrum in Bern gefordert, im Bereich Grünordnungsplanung eine städtebaulich-freiräumliche Untersuchung zum Umgang mit nicht mehr benötigten Fried-

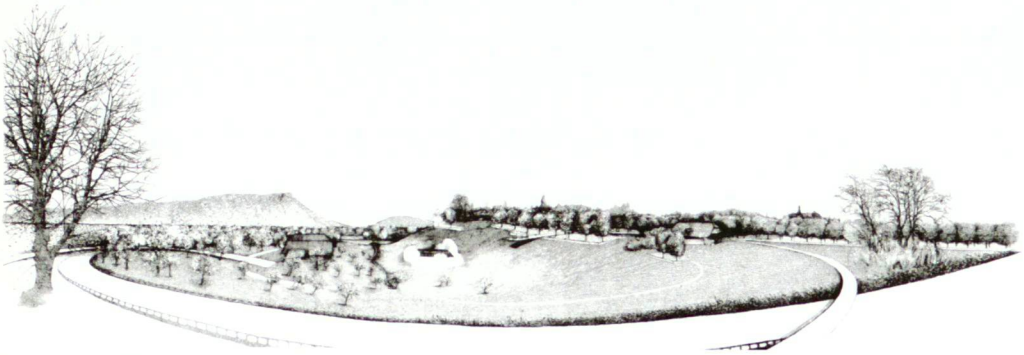

Peter-Joseph-Lenné-Preis 2003, Bereich Garten- und Landschaftsarchitektur, Siegerprojekt für den Wyssloch-Park, Bern

hofsflächen in Berlin-Neukölln und in der Landschaftsplanung ein Konzept zur Weisseritz in Dresden mit besonderer Berücksichtigung der Hochwasserproblematik. Aus einer grossen Breite guter Entwürfe zum Stadtteilpark Wyssloch – mit dem sich die meisten Teilnehmer befasst hatten – konnte die besonders gelungene Arbeit des Berliner Teams Jan Bunge, Daniel Stimberg, Gerko Schröder, Sven Verbriggen, Nils Hoff, Deniz Dizici mit dem Lenné-Preis ausgezeichnet werden. Zum Thema «Friedhofsentwicklung» wurden interessante Arbeiten eingereicht. Es ist jedoch keiner dieser Arbeiten gelungen, tragfähige Lösungen für eine Nachnutzung dieser sensiblen Flächen aufzuzeigen. So wurde in diesem Bereich kein Preis vergeben. Besonders komplex war die Aufgabe in der Landschaftsplanung. Die Verbindung von Landschafts- und Stadtentwicklung in einem schwierigen städtischen Raum mit der Problematik des Hochwassers stellte hohe Anforderungen an die Entwürfe. Hier würdigte die Jury Franziska Nestler, die den Mut hatte, eine unbequeme Lösung anzubieten. Sie zeigte, dass nur eine konsequente Freimachung hochwassergefährdeter Räume entsprechenden Hochwasserschutz bieten kann.

Mitteilungen der IFLA
Communications de l'IFLA

DEFINITION OF THE PROFESSION OF LANDSCAPE ARCHITECT

The international Federation of Landscape Architects (IFLA) elaborated for the International Standard Classification of Occupations (International Labour Office) in Geneva the following definition of the profession of landscape architect. It has been approved by the IFLA World Council 2003, Banff (Canada). Landscape Architects conduct research and advise on planning, design and stewardship of the outdoor environment and spaces, both within and beyond the built environment, and its conservation and sustainability of development. For the profession of landscape architect, a degree in landscape architecture is required. Tasks include:

a) developing new or improved theories, policy and methods for landscape planning, design and management at local, regional, national and multinational levels;

b) developing policy, plans, and implementing and monitoring proposals as well as developing new or improved theories and methods for national parks and other conservation and recreation areas;

c) developing new or improved theories and methods to promote environmental awareness, and undertaking planning, design, restoration, management and maintenance of cultural and/or historic landscapes, parks, sites and gardens;

d) planning, design, management, maintenance and monitoring functional and aesthetic layouts of built environment in urban, suburban, and rural areas including private and public open spaces, parks, gardens, streetscapes, plazas, housing developments, burial grounds, memorials; tourist, commercial, industrial and educational complexes; sports grounds, zoos, botanical gardens, recreation areas and farms;

e) contributing to the planning, aesthetic and functional design, location, management and maintenance of infrastructure such as roads, dams, energy and major development projects;

f) undertaking landscape assessments including environmental and visual impact assessments with view to developing policy or undertaking projects;

g) inspecting sites, analysing factors such as climate, soil, flora, fauna, surface and subsurface water and drainage; and consulting with clients and making recommendations regarding methods of work and sequences of operations for projects related to the landscape and built environment;

h) identifying and developing